



Vallées en Champagne

Nombre de membres

en exercice: 19

Présents : 19

Votants: 19

Convocation du:

15 juin 2020

Séance du 22 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée le 15 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de Bruno LAHOUATI, maire

Sont présents: Jean-Yves ROULOT, Pierre TROUBLE, Francis DAGONET, Olivier PICART, Marcel DARTINET, Elodie BEAUMONT, Jean-Pierre BECHARD, Eric MERAT, Joël NEYRINCK, Marylène SOURDET, Louison TANET, Rémy THOMAS, Nelly TRICONNET, Valérie VAN GYSEL, Bruno LAHOUATI, Claude PICART, Stéphanie HANVI, Sarah MALLINJOD, Vincent DOUARD

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Claude PICART

ELECTION DE 2 DELEGUES A L'USEDA**DE_2020_026**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA)

Il convient de désigner deux délégués représentant la commune à l'USEDA dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote pour désigner les deux nouveaux délégués.

Le Conseil Municipal,

- après avoir ouï l'exposé de son Maire,
- après avoir pris connaissance des candidatures,

Décide passer au vote règlementaire qui donne les résultats

Madame VAN GYSEL Valérie et Monsieur TROUBLE Pierre

ayant obtenu respectivement 19 voix au 1^{er} tour de scrutin sont proclamés élus.

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstention: 0

ELECTION DE 2 DELEGUES TITULAIRES ET 2 DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNDICAT DES ECOLES PRIMAIRES REGROUPEES DE CONDE EN BRIE**DE_2020_027**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat des Ecoles Primaires Regroupées de Condé-en-Brie.

Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir ouï l'exposé de son Maire,
- Après avoir pris connaissance des candidatures,

décide de passer au vote règlementaire qui donne les résultats suivants :

Madame BEAUMONT Elodie et Monsieur TANET Louison sont élus délégués titulaires du Syndicat des Ecoles Primaires Regroupées de Condé-en-Brie.

Madame MALLINJOH Sarah et Monsieur THOMAS Rémy sont élus délégués suppléants du Syndicat des Ecoles Primaires Regroupées de Condé-en-Brie.

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstention: 0

ELECTION DE 2 DELEGUES TITULAIRES ET 2 DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE CONDE EN BRIE**DE_2020_028**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Condé-en-Brie.

Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir ouï l'exposé de son Maire,
- Après avoir pris connaissance des candidatures,

décide de passer au vote règlementaire qui donne les résultats suivants :

Monsieur THOMAS Rémy et Madame SOURDET Marylène sont élus délégués titulaires du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Condé-en-Brie.

Monsieur DARTINET Marcel et Monsieur PICART Olivier sont élus délégués suppléants du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Condé-en-Brie

Vonts: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstention : 0

ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIVU DE LA PICOTERIE**DE_2020_029**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au SIVU de la Picoterie

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir ouï l'exposé de son Maire,
- Après avoir pris connaissance des candidatures,

décide de passer au vote règlementaire qui donne les résultats suivants :

Monsieur DARTINET Marcel est élu délégué titulaire du SIVU de la Picoterie

Monsieur DAGONET Francis est élu délégué suppléant du SIVU de la Picoterie

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions : 0

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**DE_2020_030**

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de créer une commission d'appel d'offres. il convient d'élire trois membres titulaires et 3 membres suppléants, le maire étant président de cette commission.

Messieurs ROULOT Jean-Yves, MERAT Eric et NEYRINCK Joël sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Messieurs DARTINET Marcel, PICART Olivier et TROUBLE Pierre sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions : 0

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE_2020_031

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes:

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (2) ; jusqu'à 40 000 €
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 7° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal (par exemple: de 10 000 € par sinistre) ;
- 9° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 10° De demander à tout organisme financeur, les demandes de subventions et l'attribution de subventions ;
- 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.
- 29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

Votants: 19 Pour: 19

Contre: 0

Abstentions : 0

TAUX IMPOSITION 2020

DE_2020_032

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales pour l'année 2020 :

taxe sur le foncier bâti : 11,52 %

taxe sur le foncier non bâti : 16,41 %

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Madame Nelly TRICONNET informe le conseil municipal de son intention de se présenter à CARCT pour être élue déléguée à l'USESA

Monsieur Marcel DARTINET est désigné porte drapeau de la commune de Vallées en Champagne.

LOCATION DE LA SALLE DU MOULIN

DE_2020_033

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande de Monsieur Raynald DUBUS gérant de l'Auberge de l'Omois. Ce dernier souhaite mettre la salle du moulin à disposition de personnes qui logeront à l'Auberge pour prendre leurs repas. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de louer la salle du Moulin 20 € par jour à l'Auberge de l'Omois (du 23 juin à la fin du séjour prévu vers le 20 juillet).

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission finances

Tous les conseillers

Commission sécurité routière, voirie, chemins

ROULOT Jean-Yves (Président), BECHARD Jean-Pierre, DOUARD Vincent, THOMAS Rémy, PICART Olivier, VAN GYSEL Valérie, MERAT Eric, DAGONET François, DARTINET Marcel, PICART Claude, TROUBLE Pierre

Commission ASA

PICART Claude (Président), LAHOUATI Bruno, BECHARD Jean-Pierre, PICART Olivier, DOUARD Vincent

Commission environnement, espaces verts

TANET Louison, PICART Claude, VAN GYSEL Valérie, SOURDET Marylène, TROUBLE Pierre, TRICONNET Nelly, THOMAS Rémy, DARTINET Marcel, MALLINJOD Sarah,

Commission culture, ruralité et tourisme

TROUBLE Pierre, TANET Louison, HANVI Stéphanie, TRICONNET Nelly, LAHOUATI Bruno

Commission travaux, urbanisme et valorisation du patrimoine immobilier de la commune

TROUBLE Pierre (Président), PICART Claude, DOUARD Vincent, ROULOT Jean-Yves, MERAT Eric, DAGONET François

Commission information, communication et promotion de l'image de Vallées en Champagne

LAHOUATI Bruno, TRICONNET Nelly, VAN GYSEL Valérie, THOMAS Rémy, PICART Olivier, HANVI Stéphanie, TROUBLE Pierre, SOURDET Marylène

Commission sports, culture, cérémonies, comités des fêtes

TANET Louison, DARTINET Marcel, DAGONET Francis

Commission Jeunes

LAHOUATI Bruno, THOMAS Rémy

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la proposition de Monsieur Rémy THOMAS de demander au Département le classement de chemins communaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), Monsieur le Maire propose de réunir la commission chemins, d'arrêter la liste des chemins susceptibles d'être classés. Monsieur Vincent DOUARD attire l'attention du conseil sur le fait qu'un des parcours mémoriel utilise des parties privatives, une convention est à envisager avec les propriétaires concernés.

Monsieur le Maire propose d'équiper les communes déléguées de La Chapelle et St Agnan de défibrillateurs, le conseil municipal est favorable à cette proposition, les crédits seront ouverts au prochain budget.

Madame Nelly TRICONNET propose d'installer des boîtes à livres et des hôtels à insectes sur les 3 communes, une réunion de la commission environnement est à planifier. elle propose également l'organisation d'une journée citoyenne.

Monsieur le Maire propose au conseil de relancer le programme de formation aux premiers secours, il est proposé d'attendre que les mesures liées à la pandémie du COVID 19 soient allégées. la commune prendrait en charge le coût de cette formation, pour limiter les désistements de dernière minute, un chèque sera demandé au moment de l'inscription et restitué à l'issue de la formation.

Un inventaire des besoins en points lumineux sera établi sur le territoire de notre commune.

Des devis seront demandés pour la mise en place de plans communaux sur chaque commune historique.

Monsieur le Maire propose d'offrir un arbre à chaque naissance si la famille en fait la demande.

Monsieur Jean-Yves ROULOT rappelle l'urgence de demander des devis pour remplacer le linteau de l'église situé au dessus de la porte d'accès au clocher.

Monsieur Pierre TROUBLE fait le point sur l'ancien gîte de Baulne, suite à la décision du conseil de louer le gîte, il a reçu plusieurs propositions, les visites doivent commencer semaine 26. Il serait souhaitable de commencer la location le 1er août. Le loyer a été fixé à 780 € par mois charges. Lors de la rédaction du bail il faudra détailler les conditions d'utilisation du terrain communal situé en dessous du gîte.

Monsieur le Maire propose de lancer le projet de mairie unique, l'ensemble du conseil municipal est favorable à ce projet.

La plaque commémorative des combats de juin 1940 sera posée à côté du cimetière de La Chapelle.

Le conseil municipal, après débat, ne souhaite pas acquérir le terrain appartenant à Madame PRUD'HOMME.

La séance est levée à 23h15

le maire

les membres du conseil

